ART. 19 N° CE430

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE430

présenté par Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 19

Au début de l'alinéa 45, substituer au mot :

 \ll Il \gg

les mots:

« Le document d'orientation et d'objectifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.